



**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain

Comité Syndical du 7 avril 2023
Antenne de la CdC Coutances Mer et Bocage – Saint-Malo de la Lande
Procès-verbal de la séance

Le 7 avril 2023, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, à l'antenne de la CDC de Coutances Mer et Bocage, à Saint-Malo-de-la-Lande, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOULAY, M. Joël BRUNEAU, M. Dominique GOUTTE, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Fabrice LEMAZURIER

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Daniel LEFRANC, M. Jean-René BINET, Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante – ne prend pas part aux votes)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Argentan Intercom : M. Michel LERAT

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE

Conseil Départemental du Calvados : M. Ludovic ROBERT

Conseil Départemental de la Manche : M. Benoît FIDELIN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Pierre SCHMIT)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Olivier DE BOURSETTY (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Sébastien LECLERC (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jacky LEHUGEUR (pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Daniel LEFRANC)

Communauté de Communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de Communes Argentan Intercom : M. Frédéric LEVEILLE (pouvoir à M. Michel LERAT)

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Ludovic ROBERT)

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO (pouvoir à M. Henri LEMOIGNE), M. Jérôme NURY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Conseil Départemental de la Manche : M. Hervé AGNES (pouvoir à M. Benoît FIDELIN)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Clémentine LE MARREC

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Laurent PIEN

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE, M. Omar AYAD (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. David MARGUERITTE, Mme Odile THOMINET, Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT

Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Charly VARIN

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Hubert COURSEAUX

Communauté de Communes Pays de Honfleur-Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

Intercom de la Vire au Noireau : M. Georges RAVENEL

Ouverture de la séance

M. BRUNEAU remercie les élus présents à ce deuxième Comité syndical du Réseau Ouest Normand, un peu plus d'un mois après le premier.

Il remercie chaleureusement Jacky BIDOT, le Président de Coutances Mer et Bocage, ainsi que Daniel LEFRANC et Jean-René BINET, vice-présidents de Coutances Mer et Bocage, pour leur accueil. Il indique que le Comité syndical sera suivi, à 14h, de la première Conférence du Réseau Ouest Normand. Un repas sera proposé entre ces deux réunions.

Le Comité syndical est nécessaire pour quelques points administratifs et notamment pour le budget primitif. Il est donc nécessaire à la bonne vie du syndicat mixte. Mais l'intérêt d'une structure souple et légère comme celle-ci est de dépenser le moins de temps possible sur l'administratif, afin d'échanger sur les sujets qui concernent l'Ouest de la Normandie. Le temps du midi doit être aussi et surtout l'opportunité de se rencontrer autour d'un repas pour échanger sur les territoires et les préoccupations de chacun.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 3 mars 2023
2. Installation de nouveaux délégués au Comité syndical
3. Election des Vice-Présidents et constitution du Bureau
4. Constitution de la Commission du Réseau Ouest Normand
5. Adoption du Budget primitif 2023
6. Désignation des délégués à l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME)
7. Convention de mise à disposition avec le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

M. Jean-René BINET fait une présentation de la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, territoire très varié, à l'économie maritime et agricole. Coutances, ville-centre de territoire et centre de l'évêché. Elle a une riche histoire, c'est notamment la ville de départ des Hauteville, partis conquérir l'Italie du Sud et la Sicile.

1. Approbation du procès-verbal du 3 mars 2023

Le PV du premier Comité syndical du Réseau Ouest Normand est soumis à approbation.

Le procès-verbal du Comité syndical du 3 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Installation de nouveaux délégués au Comité Syndical

Caen la mer n'avait pas pu délibérer cet hiver pour désigner ses représentants au Comité syndical. Le 3 mars dernier, Caen la mer était officiellement représentée par le Président, Joël BRUNEAU, et par le premier vice-président, Rodolphe THOMAS comme le prévoit le CGCT. Depuis, une délibération a pu être prise le 23 mars 2023.

Les délégués titulaires sont: Florence BOUCHARD, Florence BOULAY, Joël BRUNEAU, Sonia DE LA PROVOTE, Dominique GOUTTE, Nicolas JOYAU, Clémentine LE MARREC, Ghislaine RIBALTA, Pierre SCHMIT, Béatrice TURBATTE.

Les délégués suppléants sont : Léonie ANGOT-HASTAIN, Annie ANNE, Erwann BERNET, Pascale BOURSIN, Sébastien FRANCOIS, Amandine FRANCOIS GOGUILLON, Patrick LECAPLAIN, Aristide OLIVIER, Marc POTTIER, Ludwig WILLAUME.

Il est proposé d'INSTALLER ces nouveaux délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'INSTALLER** ces nouveaux délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical.

3. Election des Vice-Présidents et constitution du Bureau

Le Comité syndical du 3 mars dernier a validé la proposition de désigner 28 vice-présidents, pour correspondre au principe d'avoir un vice-président par membre : EPCI et Conseil départemental.

Ce titre est purement honorifique. Il est proposé de retenir directement les présidents des membres lorsqu'ils sont membres du Comité syndical, cela correspond à la grande majorité des cas. Pour quelques cas, et pour les Conseil départementaux, quand le président de la collectivité n'est pas membre du Comité syndical, il a été demandé l'avis et l'accord de la collectivité concernée et des élus siégeant pour la représenter.

La liste des 28 noms est proposée.

Figurent d'abord les Communautés urbaines, puis les Communautés d'agglomération, puis les Communauté de communes, et enfin les Départements.

Comme le prévoient les statuts, le Bureau sera constitué du Président et des 28 vice-présidents. Il n'a cependant pas de délégation et il n'aura probablement pas vocation à se réunir.

MM. Jean-René BINET et Daniel LEFRANC sont désignés assesseurs.

Vote :

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents. Pour cela, il est proposé de procéder à un vote à main levée, en l'absence de demande de vote à bulletin secret par au moins un tiers des délégués présents.

1^{er} Vice-Président : Mme Béatrice TURBATTE est élue à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

2^{ème} Vice-Président : M. Joaquim PUEYO est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

3^{ème} Vice-Président : M. Fabrice LEMAZURIER est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

4^{ème} Vice-Président : M. Yves GOASDOUE est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

5^{ème} Vice-Président : M. David MARGUERITTE est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

6^{ème} Vice-Président : M. François AUBEY est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

7^{ème} Vice-Président : M. Philippe PESQUEREL est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

8^{ème} Vice-Président : M. Jacky LEHUGEUR est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

9^{ème} Vice-Président : M. Hubert PICARD est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

10^{ème} Vice-Président : M. Thierry LEFORT est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

11^{ème} Vice-Président : M. Jean-Philippe MESNIL est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

12^{ème} Vice-Président : M. François VANNIER est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

13^{ème} Vice-Président : M. Jean-René BINET est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

14^{ème} Vice-Présidente : M. Bernard SOUL est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

15^{ème} Vice-Présidente : Mme Mélanie LEPOULTIER est élue à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

16^{ème} Vice-Présidente : M. Michel PEYRE est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

17^{ème} Vice-Président : M. Charly VARIN est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

18^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude COLOMBEL est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

19^{ème} Vice-Président : M. Hubert COURSEAUX est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

20^{ème} Vice-Président : Mme Catherine FLEURY est élue à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

21^{ème} Vice-Président : M. Marc ANDREU SABATER est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

22^{ème} Vice-Président : M. Patrick THOMINES est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

23^{ème} Vice-Président : M. Frédéric LEVEILLE est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

24^{ème} Vice-Président : M. Christian HAURET est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

25^{ème} Vice-Président : M. Henri LEMOIGNE est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

26^{ème} Vice-Président : M. Ludovic ROBERT est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

27^{ème} Vice-Président : Mme Paule KLYMKO est élue à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

28^{ème} Vice-Président : M. Hervé AGNES est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés
Abstentions : 0 – Votes contre : 0 – Votes pour : 34

La constitution du Bureau s'établit donc comme suit :

EPCI / Départements	Délégués
C.U. Caen la Mer	Joël BRUNEAU
	Béatrice TURBATTE
CDC Cingal-Suisse Normande	Jacky LEHUGEUR
CDC Cœur de Nacre	Thierry LEFORT
CDC du Pays de Falaise	Jean-Philippe MESNIL
CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon	Hubert PICARD
CDC Val es Dunes	Philippe PESQUEREL
CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge	François VANNIER
Intercom de la Vire au Noireau	Marc ANDREU SABATER
CDC Coutances Mer et Bocage	Jean-René BINET
C.A. Saint-Lô Agglo	Fabrice LEMAZURIER
Domfront-Tinchebray Interco	Bernard SOUL
CDC Bayeux Intercom	Mélanie LEPOULTIER
C.A. Flers-Agglo	Yves GOASDOUE
CDC Granville Terre et Mer	Michel PEYRE
CDC Villedieu Intercom	Charly VARIN
CDC Baie du Cotentin	Jean-Claude COLOMBEL
C.U. d'Alençon	Joaquim PUEYO
CDC Terre d'Auge	Hubert COURSEAUX
CDC du Pays de Honfleur-Beuzeville	Catherine FLEURY
C.A. du Cotentin	David MARGUERITTE
C.A. Lisieux Normandie	François AUBEY
CDC Isigny Omaha Intercom	Patrick THOMINES
CDC Argentan Intercom	Frédéric LEVEILLE
CDC Côte Ouest Centre Manche	Henri LEMOIGNE
CDC Pré Bocage Intercom	Christian HAURET
Conseil Départemental de l'Orne	Paule KLYMKO
Conseil Départemental du Calvados	Ludovic ROBERT
Conseil Départemental de la Manche	Hervé AGNES

4. Constitution de la Commission du Réseau Ouest Normand

Le Règlement intérieur prévoit la création d'au moins une commission.

Il est proposé de créer une Commission du Réseau Ouest Normand, comme commission unique. Cette commission aura vocation à traiter des sujets de fonds, à valider la préparation des évènements, mais également à arbitrer les légers points d'administration générale.

La Commission pourra créer des groupes de travail thématiques pour travailler plus précisément sur certains points et pour accueillir, si besoin, des personnes extérieures.

Il est proposé que tous les membres titulaires et suppléants du Comité Syndical fassent partie de cette commission. D'autres élus du territoire du Pôle métropolitain pourront participer à cette commission en auditeurs libres.

Mme DE LA PROVOTE, M. PEYRE et M. PUEYO sont proposés pour la Vice-Présidence de cette commission. Ils seront officiellement désignés lors de la première réunion de la Commission. Ils présidaient déjà la Commission dédiée au Réseau au sein de Caen Normandie Métropole. M. BRUNEAU les remercie très vivement pour leur implication.

Il est proposé d'APPROUVER la création et la composition de la Commission du Réseau Ouest Normand, ainsi que la proposition de Vice-Présidence à cette Commission.

M. DUNY précise que tous les membres peuvent faire partie de la Commission. Tous les membres pouvaient faire partie également de l'ancienne commission Réseau de Caen Normandie Métropole ; les échanges étaient intéressants et très animés. Délégués titulaires et suppléants peuvent faire partie de cette nouvelle commission, de même les éventuels auditeurs libres intéressés. M. DUNY ajoute que cette commission aura lieu la plupart du temps à midi en visioconférence, de telle manière que le plus grand nombre de personnes puissent y participer sans être trop impactés sur leurs agendas respectifs et contraints par des trajets trop longs.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la création et la composition de la Commission du Réseau Ouest Normand, ainsi que la proposition de Vice-Présidence à cette Commission.

5. Adoption du Budget primitif 2023

Le Comité syndical s'est réuni le 3 mars 2023 pour débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023, conformément aux articles L.2312-1 et suivants du CGCT.

Compte tenu de la création du nouveau Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand au 1er janvier 2023, il n'y aura pas de compte administratif, ni approbation du compte de gestion, ni affectation de résultat.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été adressée.

En global, la section fonctionnement s'équilibre à 141 600 €. La section investissement est vide.

Concernant précisément le fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les dépenses de charges à caractère général sont de 26 600 €. Celles-ci sont essentiellement des dépenses liées aux frais de colloques et séminaires aux frais liés à la communication, les frais de réception et de remboursement au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, le remboursement par convention des charges afférentes (locaux, fluides, déplacements, courrier, informatique, téléphonie, photocopies).

Chapitre 012 – Charges de personnel : Le budget primitif 2023 est établi sur la base d'une estimation des charges de personnel à rembourser au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à hauteur de 55 000 euros pour le nouveau poste de Manager Réseau et 20 000 € de remboursement par convention pour les 2 Directeurs, soit 75 000 € au total.

Cela porte le tableau des effectifs à 1,2 ETP pour 2023 (pour information, le temps de personnel alloué au volet « Réseau » de Caen Normandie Métropole en 2022 était de 0,7 ETP).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : L'adhésion du Réseau Ouest Normand à l'AUCAME nécessite de budgétiser une contribution financière de 40 000 € à l'Agence d'urbanisme. En effet, l'Assemblée générale de l'AUCAME, le 16 janvier 2023, a fixé la cotisation annuelle appelée par l'AUCAME en cas d'adhésion du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. La modalité de calcul de la cotisation est fixée à 0,03 € / habitant DGF n-1.

Concernant les recettes :

Chapitre 74 – Dotations et participations : il a été estimé un montant de 141 600 € pour les contributions sur la base d'un tableau des cotisations, soit :

- 66 600 € pour la contribution de base pour les EPCI membres, sur la base de 5 centimes par habitant DGF, soit une réduction de moitié par rapport à 2022,
- 55 000 € pour la subvention ingénierie de la CU Caen la mer, pour couvrir la masse salariale du Manager du Réseau Ouest Normand
- 20 000 € pour la contribution des départements.

Aucune autre recette n'est prévue pour 2023.

Le tableau de répartition par EPCI est présenté. La moitié du budget du Réseau Ouest Normand est donc porté par Caen la mer.

Il n'y a pas de section Investissement.

Il n'y a pas d'engagement pluriannuel ni d'emprunt.

Il est proposé de voter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement.

Il est proposé d'APPROUVER le BUDGET PRIMITIF 2023 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des contributions suivantes :

- ***0,05 € / habitant DGF pour la contribution de base pour les EPCI membres du Réseau Ouest Normand,***
- ***55 000 € pour la subvention forfaitaire « ingénierie » pour la CU Caen la mer,***
- ***20 000 € pour les contributions forfaitaires des conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, répartie comme suit :***
 - ***10 000 € pour le Calvados,***
 - ***6 000 € pour la Manche,***
 - ***et 4 000 € pour l'Orne.***

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Comité syndical le 3 mars 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2023 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des contributions suivantes :
 - **0,05 € / habitant DGF pour la contribution de base pour les EPCI membres du Réseau Ouest Normand,**
 - **55 000 € pour la subvention forfaitaire « ingénierie » pour la CU Caen la mer,**
 - **20 000 € pour les contributions forfaitaires des conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, répartie comme suit :**
 - **10 000 € pour le Calvados,**
 - **6 000 € pour la Manche,**
 - **et 4 000 € pour l'Orne.**

6. Désignation des délégués à l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME)

Le Pôle Réseau Ouest Normand doit être représenté dans les instances de l'AUCAME par 8 délégués à l'Assemblée Générale et 4 délégués au Conseil d'Administration.

En parallèle, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole perd des représentants à l'AUCAME en voyant son périmètre se réduire.

Certains membres du Réseau étaient déjà membres des instances de l'AUCAME via le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole. Il est proposé de les maintenir, au titre du Réseau Ouest Normand. Ce sont Jean-Philippe MESNIL du Pays de Falaise, Arnaud TANQUEREL de Bayeux Intercom, Dany TARGAT de l'Agglo Lisieux Normandie et enfin Béatrice TURBATTE de Caen la mer.

En plus de ces 4 membres déjà présents aux instances de l'AUCAME depuis 2020 et qu'il est proposé de reconduire, il reste 4 autres postes.

Considérant que les 4 premiers membres sont tous du Calvados, M. BRUNEAU a souhaité solliciter deux Manchois et deux Ornais : Michel PEYRE, de Granville Terre et Mer, Laurent PIEN de Saint-Lô Agglo, Bernard SOUL de Domfront-Tinchebray Interco, et Joaquim PUEYO de la CU d'Alençon. Ils ont tous accepté cette proposition et ils en sont remerciés.

Les candidats suivants sont donc proposés à l'Assemblée Générale :

- Michel PEYRE
- Jean-Philippe MESNIL
- Arnaud TANQUEREL
- Dany TARGAT
- Laurent PIEN
- Bernard SOUL
- Joaquim PUEYO
- Béatrice TURBATTE

Les candidats suivants sont donc proposés au Conseil d'Administration :

- Michel PEYRE
- Jean-Philippe MESNIL
- Arnaud TANQUEREL
- Béatrice TURBATTE

Il est proposé de DESIGNER les représentants du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand à l'AUCAME, ci-dessus énumérés.

Décision :

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE les représentants du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand à l'AUCAME, ci-dessus énumérés.**

7. Convention de mise à disposition avec le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole

Suivant la volonté de garder une structure souple à l'échelle du Réseau Ouest Normand, son animation sera portée et mise à disposition par Caen Normandie Métropole. Caen Normandie Métropole a donc procédé à l'ouverture d'un poste et au recrutement d'un Manager du Réseau Ouest Normand. Mme Nadège EVE vient d'être recrutée sur le poste de Manager du Réseau Ouest Normand, elle sera donc mise à disposition à hauteur de 100 % de son temps de travail annuel auprès du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. Elle prendra ses fonctions le 2 mai 2023.

Elle vient de Pré-Bocage Intercom, où elle était en charge du CRTE. Elle a de nombreuses expériences dans l'ex-Basse Normandie, auprès de collectivités et de structures para-publiques. Elle a œuvré comme chargée de développement, chargée de communication ou encore chargée du partenariat et du mécénat. M BRUNEAU été convaincu par sa motivation et sa grande habitude du travail en partenariat à l'échelle de la Normandie et en particulier de l'Ouest de la Normandie.

Elle sera l'interlocutrice de référence pour le Réseau Ouest Normand.

Il est proposé d'AUTORISER le Président à signer la Convention de mise à disposition à temps plein du Manager du Réseau Ouest Normand entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour les années 2023, 2024 et 2025.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE le Président à signer la Convention de mise à disposition à temps plein du Manager du Réseau Ouest Normand entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour les années 2023, 2024 et 2025.**

Questions diverses

M. DUNY ajoute qu'il a eu accès, via la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, à des éléments sur le nouveau programme d'action Cœur de Ville 2 qui sera au centre du sujet de la Conférence de cet après-midi. Il se propose d'en faire une brève présentation.

Présentation du diaporama

La séance est levée à 12h30.

Le Président,

Joël BRUNEAU